

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Année scolaire 2014-2015



ÉDITO

Plusieurs rencontres avec les enseignants, les parents d'élèves et tous les acteurs de la communauté éducative, nous ont permis de choisir collectivement le mode d'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2014-2015.

Ainsi, la Ville propose de regrouper sur une demi-journée par semaine, les 3 heures de temps d'activités de loisirs périscolaires (TAP). Ce choix permet d'être ambitieux sur la qualité des activités proposées aux enfants et de maintenir les horaires actuels d'ouverture et de fermeture des écoles.

Qualité des TAP, encadrement élevé, gratuité, tels sont les choix de la Ville. Un

choix qui sera à confronter au fait que la participation de l'Etat, qui ne couvre déjà pas l'intégralité des coûts, n'est aujourd'hui pas garantie dans la durée.

Pour ces temps de loisirs périscolaires, nous mettons à disposition des animateurs et des intervenants diplômés, qui s'attachent à donner des contenus aux activités qu'ils mettent en œuvre, visant à développer l'esprit civique, le sens artistique, la découverte des sciences et techniques, la pratique sportive.

Cette première année de mise en œuvre sera un bon test : c'est la raison pour laquelle, élus, agents municipaux, acteurs de l'éducation et du loisir éducatif, nous voulons nous donner

le temps de poursuivre la réflexion et l'évaluation.

Vous pouvez aussi compter sur mon engagement personnel à exiger de l'Education nationale qu'elle apporte une clarification sur les spécificités et missions de chaque acteur concerné par cette réforme. L'école de la réussite de tous doit se faire durant le temps scolaire obligatoire, assuré par l'Education nationale. C'est la condition de l'égalité sur tout le territoire national. Nous y veillerons !

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée scolaire.

Carinne Juste,
Maire de Villetaneuse

FOIRE AUX QUESTIONS



Quels seront les nouveaux horaires à partir de septembre 2014 ?

Les horaires de l'école seront les suivants: 8h30 à 11h30 puis de 13h à 16h. Les élèves auront classe le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les temps d'activités périscolaires (TAP) se dérouleront un après-midi par semaine de 13h à 16h le mardi, le jeudi ou le vendredi, en fonction du groupe scolaire.

Quels jours mon enfant aura-t-il classe ?

Les enfants iront à l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que le mercredi matin. Le mardi, le jeudi ou le vendredi en fonction de leur groupe scolaire, ils pourront soit rentrer à la maison, soit participer aux Temps d'Activités périscolaire (TAP).

Les enfants sont-ils obligés de participer aux temps d'accueil de loisirs périscolaires (TAP) ?

Non, les familles ne sont pas obligées d'inscrire leurs enfants à ces activités. Mais tous les enfants doivent pouvoir en bénéficier.

Le jour de TAP désigné cette année, sera-t-il le même chaque année ?

Non, le jour de TAP de l'école de votre enfant sera différent à la rentrée 2015-2016.

Quand pourrais-je venir chercher mon enfant ?

Les parents pourront venir chercher leurs enfants après la classe ou après les ateliers à 16h. Les enfants qui ne seront pas inscrits au TAP quitteront l'école à 11h30 (ou à 13h s'ils déjeunent à la cantine) une fois par semaine. Le mercredi, les enfants pourront sortir de l'école à 11h30 ou rejoindre l'accueil de loisirs jusqu'à 18h30.

Le mercredi, mon enfant peut-il aller à la cantine ?

Un service de restauration sera organisé dans les cantines seulement pour les enfants qui iront au centre de loisirs. Les enfants qui ne restent pas en centre de loisirs rentreront chez eux à 11h30.

Quel est le prix de ces activités ?

A Villetaneuse, les ateliers périscolaires sont gratuits.

Pourquoi les TAP sont-ils différents en maternelle et en élémentaire ?

Les besoins des enfants de 3 à 5 ans ne sont pas les mêmes que les enfants plus âgés. Les tout-petits ont davantage besoin de régularité et de stabilité et ont une capacité d'attention et de concentration moins longue. De plus, ils ont encore un temps de sieste que le temps de TAP prendra en compte.

Mon enfant va fréquenter les TAP. Quelles sont les démarches à effectuer ?

La pré-inscription se fait en remplissant le coupon réponse ci-joint et en le retournant à la mairie.

Si mon enfant va à l'accueil de loisirs (TAP) peut-il rejoindre ensuite l'étude ?

Oui, l'après-midi d'accueil de loisirs est suivi de 16h à 17h d'une étude, comme les trois autres soirs de la semaine.

Comment se déroule la demi-journée de TAP ?

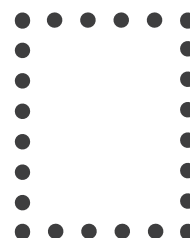
Pendant l'après-midi de TAP, deux ateliers d'1h30 consécutifs seront proposés aux enfants. Un atelier animé par un intervenant spécialisé (sport, musique, loisirs créatifs...) et 1h30 encadrée par les animateurs du service enfance (sur la base d'un projet pédagogique). L'année sera découpée en 5 cycles, chacun consacré à un thème : sport, musique, loisirs créatifs, citoyenneté, sciences et techniques.

Qui animera les ateliers ?

Des professionnels qualifiés encadreront ce temps dédié au périscolaire. Aux animateurs de la Ville qui interviennent déjà dans les centres de loisirs, s'ajoutent des animateurs supplémentaires recrutés sur les mêmes qualifications. Certains ateliers seront également organisés par les éducateurs sportifs et les enseignants/médiateurs des équipements culturels municipaux tels que l'école de musique et de danse ou par des associations locales.

COUPON RÉPONSE

À poster ou à déposer à l'accueil de la mairie



**MAIRIE
DE VILLETANEUSE**

**1, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
93430 VILLETANEUSE**

LES EMPLOIS DU TEMPS



CONTACTS

Mairie de Villetaneuse : 01 49 40 76 07

www.mairie-villetaneuse.fr

Emploi du temps écoles Anne-Franck et Jean-Baptiste-Clément

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
11h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
11h30	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Restauration Centre de loisirs	Restauration scolaire	Restauration scolaire
13h	ECOLE	TAP atelier ou TAP loisirs	CENTRE DE LOISIRS	ECOLE	ECOLE
14h30	ECOLE	TAP atelier ou TAP loisirs		ECOLE	ECOLE
16h	ECOLE	TAP atelier ou TAP loisirs		ECOLE	ECOLE
16h	ÉTUDE	ÉTUDE		ÉTUDE	ÉTUDE
17h	ÉTUDE	ÉTUDE		ÉTUDE	ÉTUDE
18h30					

DÉFINITIONS

TAP / Temps d'Accueil Périscolaire : accueil des enfants en dehors du temps scolaire pour des activités spécialisées et de loisirs.

Année scolaire 2014-2015

Emploi du temps écoles Jules-Verne, Henri- Wallon et Jacqueline-Quatremaire

Année scolaire 2014-2015

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
11h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
11h30	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Restauration Centre de loisirs	Restauration scolaire	Restauration scolaire
13h	ECOLE	ECOLE	CENTRE DE LOISIRS	TAP atelier ou TAP loisirs	ECOLE
14h30	ECOLE	ECOLE		TAP atelier ou TAP loisirs	ECOLE
16h	ECOLE	ECOLE		TAP atelier ou TAP loisirs	ECOLE
16h	ÉTUDE	ÉTUDE		ÉTUDE	ÉTUDE
17h	ÉTUDE	ÉTUDE		ÉTUDE	ÉTUDE
18h30					

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
11h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
11h30	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Restauration Centre de loisirs	Restauration scolaire	Restauration scolaire
13h	ECOLE	ECOLE	CENTRE DE LOISIRS	ECOLE	TAP atelier ou TAP loisirs
14h30	ECOLE	ECOLE		ECOLE	TAP atelier ou TAP loisirs
16h	ECOLE	ECOLE		ECOLE	TAP atelier ou TAP loisirs
16h	ÉTUDE	ÉTUDE		ÉTUDE	ÉTUDE
17h	ÉTUDE	ÉTUDE		ÉTUDE	ÉTUDE
18h30					

Ecoles Langevin-Vallès

Année scolaire 2014-2015

COUPON RÉPONSE

Année scolaire 2014-2015 - Inscription aux TAP

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT :

NOM : **PRÉNOM :**

ADRESSE :

TÉLÉPHONE PORTABLE : **FIXE :**

NOM DE L'ENFANT : **PRÉNOM :**

INSCRIT À L'ÉCOLE..... **EN CLASSE DE**(ANNÉE 2014/2015)

☐ **PARTICIPERA AUX TAP**

☐ **TOUTE L'ANNÉE**

☐ **DU CYCLE 1 (DU 2 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2014)**

☐ **NE PARTICIPERA PAS AUX TAP**

SIGNATURE

DATE

A RETOURNER AVANT LE 25 AOUT 2014.